

## Postulat : Pour une consultation accrue de la population en matière d'urbanisme

En se référant aux seuls préavis de la législature en cours, nous avons pu constater à quel point les questions d'architecture, d'urbanisme et de mobilité ont occupé et vont occuper nos représentants élus pour un certain temps encore.

Outre la croissance démographique anticipée de notre ville (18 à 20'000 habitants d'ici 2030) et au-delà des questions légitimes du logement, les grands chantiers communaux qui nous attendent (La Longeraie, Prairie-Sud Eglantine, La Blancherie, Parc des sports...) nécessitent une réflexion et une anticipation toujours plus poussées sur ces projets et leur impact au niveau de la Commune. Par ailleurs, chacun se rend bien compte que les activités quotidiennes de nos municipaux et de leurs chefs de service rendent ce recul toujours plus aléatoire par manque de temps, de ressources, voire de compétences spécifiques. Hormis le recours plus fréquent à des prestataires ou consultants extérieurs en voie de démultiplication, il convient de préparer cet avenir urbain avec une approche globale et sans recours systématique aux procédures d'urgence.

Afin de répondre à ces besoins pressants, l'Entente Morgienne défend l'idée que la Commission consultative d'urbanisme devrait être remaniée dans sa composition et son fonctionnement dès la prochaine législature. Son objectif majeur serait d'émettre un avis politique élargi sur l'ensemble des besoins en matière d'infrastructures et de logements recensés par les dicastères concernés, tout en veillant à préserver les atouts historiques et patrimoniaux de la ville de Morges, ainsi qu'à intégrer les aspects esthétiques et écologiques des aménagements, pour faciliter une meilleure mobilité. De plus, elle travaillerait en coordination avec les Commissions de gestion et des finances, pour avis sur les plans d'investissement présentés par la Municipalité. Comme vous le constaterez, nous sommes bien loin d'une logique alibi, tel que celle qui prévaut actuellement. Certes, la démarche participative Prairie-Eglantines va dans le bon sens, mais ne saurait s'appliquer à chaque projet d'envergure.

La Commission pourrait être complétée par préférence de Conseillers communaux disposant d'une certaine expérience ou d'un intérêt prononcé dans ces domaines, avec un souci de représentation des sensibilités politiques en présence. L'adjonction d'experts indépendants retraités et de représentants des associations concernées (ex. ASM) pourrait également aider à enrichir la réflexion, sans remettre en question ni les initiatives, ni les prérogatives de la Municipalité.

Différentes approches existent à cet égard:

La **Commission consultative d'architecture et d'urbanisme (CCU)** de la ville de Nyon est appelée à se prononcer, sur recommandation du Service de l'urbanisme ou à la demande de

la Municipalité, sur tout projet d'une certaine importance (plus de 10 logements) ou situé dans un site sensible, comme par exemple en vieille-ville. Elle est composée d'experts nommés par la Municipalité pour la durée d'une législature.

Une commission élargie se réunit une à deux fois par an pour prendre connaissance des dossiers et des orientations en matière d'urbanisme et d'architecture.

**La Commission consultative des habitants d'Yverdon-les-Bains** se compose de délégués des douze secteurs couvrant toute la commune. A raison de trois représentants par secteur, élus pour 4 ans, les délégués forment la commission qui se réunit au moins une fois par an en assemblée plénière. Le but de la Commission des habitants est de permettre la participation de la population à l'aménagement urbain: elle se prononce sur les objets d'intérêt général, tels que le plan d'extension communal, plans de quartiers, constructions à l'enquête publique. Elle peut émettre des remarques et propositions touchant la sécurité, l'éclairage, les trottoirs, les places de jeu, les rues résidentielles, les transports, etc.

Notre postulat a pour but essentiel d'améliorer la situation existante qui a été source de nombreuses déceptions ou frustrations durant la législature en voie d'achèvement, tout en donnant davantage voix au chapitre à des personnes citoyennes disposant du recul et de la sérénité nécessaires à ce type de grands projets.



Philippe Laurent & Consorts

Au nom de l'Entente Morgienne

Morges, le 11 novembre 2015

